



FOUNEX, LE 6 AOUT 2014/LF/10.01

COMMUNE DE FOUNEX
MUNICIPALITE

AFFAIRE TRAITÉE PAR **M. JEAN-PIERRE DEBLUË**
 M. PHILIPPE SCHIRATO

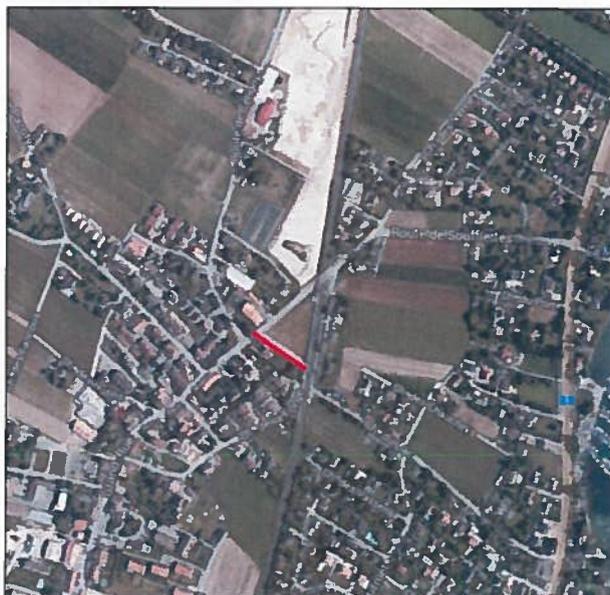
PREAVIS MUNICIPAL N° 51/2011 - 2016

concernant une demande de crédit de CHF 409'000.00 TTC en vue de financer la création d'un trottoir et le réaménagement de l'extrémité du chemin de la Forge lié à la réalisation de nouvelles constructions sur la parcelle n° 92, propriété de la Commune.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La partie la plus à l'est du chemin de la Forge, qui traverse la parcelle n° 92 est en très mauvais état et dépourvue de tout aménagement pour les piétons. Au vu des projets en cours de construction sur la parcelle n° 92, propriété de la Commune, ainsi que sur les parcelles privées n° 1441, 1442 et 1443, la Municipalité souhaite procéder à une réfection complète de la chaussée en y intégrant différents aménagements en lien avec le concept de sécurité et de mobilité étudié sur le territoire communal. C'est ce projet qui fait l'objet du présent préavis.



2. Projet

2.1 Situation actuelle

Le chemin de la Forge est un chemin en « U » rattaché aux deux extrémités sur la Grand'Rue sur des secteurs en zone « 30 km/h ». Dans la grande majorité, le chemin de la Forge est réalisé avec un gabarit de 4.50 m bordé d'un côté par un trottoir surélevé, délimité par une bordure granit. Ceci est vrai pour toute la partie déjà réalisée côté ouest, ainsi que sur le tronçon le long de la voie ferrée jusqu'au droit du passage sous voies existant. Depuis cet endroit, la partie Est est constituée d'un chemin d'une largeur de 5 à 6 m en enrobé sans aucun autre type d'aménagement. La partie terminale du chemin de la Forge accueillait il y a encore quelque temps un parking pour les vélos ainsi qu'un arrêt de bus pour les transports scolaires, qui ne sont toutefois plus utilisés, ces derniers ayant été déplacés sur les arrêts de bus de la Grand'Rue.



2.2 Objectifs

Le projet doit permettre de répondre aux objectifs fixés par la Municipalité qui peuvent se résumer comme suit :

- Assurer la continuité des cheminements piétonniers entre la Grand'Rue et le passage sous voies.
- Offrir une desserte du chemin de la Forge pour les usagers en conformité avec les aménagements des zones « 30 km/h ».
- Desservir en mobilité douce les cheminements piétonniers des nouveaux immeubles sur la parcelle n° 92.
- Desservir les places « visiteurs » liées aux nouvelles habitations.

2.3 Mesures constructives

Le projet prévoit une réfection complète de la partie terminale du chemin de la Forge, y compris sa remise à niveau avec la Grand'Rue. Ce chemin n'étant actuellement pas fondé, il est prévu la réalisation d'un coffre par stabilisation sur une épaisseur de 30 cm avec les matériaux en place, surmonté d'une couche de 10 cm de Grave 1 pour éviter les remontées des fissures et d'une nouvelle couche d'enrobé composée d'une couche de roulement de 8 cm d'ACT 22 surmontée d'un tapis en AC 11 N de 4 cm d'épaisseur.

Le trottoir existant, qui s'interrompt au droit du passage sous voies, est prolongé jusqu'à la Grand'Rue. Ce dernier, d'un gabarit de 2 m de largeur, est réalisé de manière semi-franchissable, délimité de la route par une bordure en granit similaire à celle existante sur le village avec une déclivité de 4 à 6 cm permettant le franchissement à faible vitesse ou pour les gros véhicules. L'arrière du trottoir est délimité par une bordurette en granit ou par un rang de pavés aux endroits des abaissements. Le trottoir étant franchissable, ce dernier est renforcé dans sa structure pour permettre de résister aux mouvements des véhicules.

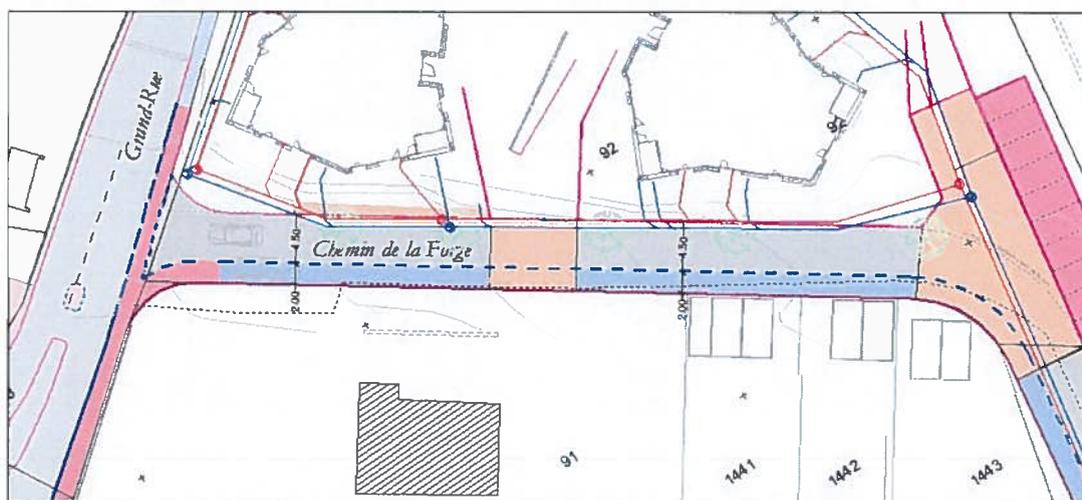
Le gabarit du chemin de la Forge est maintenu à 4.50 m. Celui-ci permet le croisement de deux voitures à 30 km/h. Le croisement avec un véhicule lourd nécessite l'empiètement sur le trottoir.

Les dix places de parc « visiteurs » aménagées sur la parcelle n° 92 perpendiculairement à la voie ferrée sont dans un premier temps réalisées en tout-venant dans l'attente des travaux de réalisation des parois anti-bruit prévues par les CFF. Une fois ces travaux réalisés, ces dernières seront finalisées avec un revêtement en pavés filtrants pour favoriser l'infiltration directement dans le terrain et permettre une démarcation par rapport aux surfaces de roulement.

Afin de renforcer la perception du débouché des cheminements piétonniers et de la zone de manœuvre des voitures quittant les places de parc, il est procédé à la mise en place d'un revêtement de couleur différencié de même type que celui déjà mis en place dans la Grand'Rue.

La récolte des eaux claires du trottoir et de la route est assurée par la mise en place de nouvelles grilles raccordées sur les collecteurs communaux. L'éclairage public est également complété dans ce secteur de manière similaire à ce qui existe déjà sur les chemins communaux.

Le débouché du chemin de la Forge sur la Grand'Rue est réalisé sous la forme d'un trottoir traversant de manière similaire aux autres débouchés du chemin de la Forge, de la rue des Canons et du chemin de la Poste sur la Grand'Rue. Le long de la Grand'Rue, le trottoir est réalisé de manière similaire à ce qui existe déjà sur cette artère, soit un trottoir revêtu de pavés porphyre posés en arc. Le trottoir traversant a une largeur de 2 m et représente une déclivité de 4 cm par rapport à la chaussée, conformément aux directives VSS.



3. Emprises

Le projet tel que présenté se situe en grande partie sur des parcelles propriété de la Commune. Une emprise est toutefois nécessaire à l'angle de la parcelle n° 91 au droit du débouché sur la Grand'Rue pour permettre un rayon de raccordement et le passage du trottoir. Des discussions sont en cours à ce sujet.

4. Coût des travaux

Le coût des travaux a été estimé par notre mandataire sur la base de soumissions récentes pour des travaux similaires. Les travaux feront bien entendu l'objet d'une mise en soumission auprès d'entreprises de la région en procédure sur invitation. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

Travaux à effectuer	Montants
Travaux de génie civil	CHF 280'000.00
Adaptation de l'éclairage public	CHF 20'000.00
Adaptation du marquage et signalisation verticale	CHF 2'500.00
Honoraires pour étude et direction des travaux	CHF 42'000.00
Travaux géométriques, emprise et servitude	CHF 5'500.00
Divers et imprévus	CHF 28'000.00
Total HT	CHF 378'000.00
TVA 8%	CHF 30'240.00
Total général TTC	CHF 408'240.00
Arrondi à	CHF 409'000.00

Dans le cadre du crédit de construction des immeubles sur la parcelle n° 92, un montant de CHF 200'000.00 TTC a été alloué en vue du réaménagement du chemin de la Forge. La Municipalité sollicite donc l'autorisation de prélever sur le compte de ce chantier le montant de CHF 200'000.00 pour financer une partie de ce préavis, toutefois elle vous propose de soumettre au vote ce jour l'entier du crédit.

5. Conclusions

C'est pourquoi, au vu de ce qui précède, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Founex

vu le préavis municipal N° 51/2011-2016 concernant une demande de crédit de **CHF 409'000.00** destiné à financer la création d'un trottoir et le réaménagement de l'extrémité du chemin de la Forge lié à la réalisation de nouvelles constructions sur la parcelle n° 92, propriété de la Commune,

ouï le rapport de la commission des routes,

ouï le rapport de la commission des finances,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 51/2011-2016
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 409'000.00**
3. de financer ces travaux par la trésorerie courante
4. d'autoriser la Municipalité à prélever un montant de **CHF 200'000.00** sur le compte N° 350.5130.507 du chantier de construction des immeubles sur la parcelle n° 92
5. d'amortir le solde sur une durée de 15 ans
6. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 25 août 2014 pour être soumis au Conseil communal de Founex.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

la Secrétaire :

François Debluë

Claudine Luquiens

le Municipal :

Jean-Pierre Debluë

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal No 51/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 409'000.00 TTC en vue de financer la création d'un trottoir et le réaménagement de l'extrémité du chemin de la Forge lié à la réalisation de nouvelles constructions sur la parcelle n° 92, propriété de la Commune.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances et la Commission des routes se sont réunies à la demande de la Municipalité, représentée par M. Jean-Pierre Debluë, Municipal.

Préambule

Au vu du très mauvais état de la route et du manque d'aménagement pour les piétons au chemin de la Forge, il est nécessaire suite à la construction des immeubles sur la parcelle n° 92 ainsi que sur les parcelles privées n° 1441, 1442 et 1443, de procéder à divers aménagements.

Projet

Réfection du chemin de la Forge, création d'un trottoir et continuité des cheminements piétonniers entre la Grand'Rue et le passage sous voies.

Emprises

Le projet est situé en grande partie sur des parcelles propriété de la Commune, une emprise est nécessaire sur la parcelle n° 91 les discussions sont en cours.

Coût des travaux

Le coût des travaux a été estimé par Bovard et Nickl SA sur la base de soumissions récentes pour des travaux similaires. Les travaux feront l'objet d'une mise en soumission auprès d'entreprises de la région en procédure sur invitation.

Les soumissions des diverses entreprises ont été demandées mais ne sont pas encore rentrées. La Commission des finances ne peut que souligner la transparence qui résultera de la réception et de l'étude de celles-ci. Ceci implique toutefois que la Commission de gestion regarde de plus près ce dossier lors de ses travaux annuels.

Conclusion

La Commission des finances rappelle tout d'abord que la Commission des routes remet son propre rapport sur le préavis n° 51/ 2011-2016.

De son côté, la Commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis municipal No 51/2011-2016 destiné à financer les travaux pour la création d'un trottoir et le réaménagement de l'extrémité du chemin de la Forge lié à la réalisation de nouvelles constructions sur la parcelle n° 92, propriété de la Commune, et donc :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 409'000.00 TTC,
2. de financer ces travaux par la trésorerie courante,
3. d'amortir un montant de CHF 200'000.00 par un prélèvement sur le compte No 350.5130.507 du chantier de construction de logements sur la parcelle n° 92 (préavis No 28/2011-2016 adopté par le Conseil communal du 13 mai 2013),
4. d'amortir le solde sur une durée de 15 ans,
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux.

Fait à Founex, le 1er septembre 2014

Les membres de la Commission des finances,

Josephina Rijke

Denis LEHOUX

Laurent KILCHHERR

Simon VAUCHER

Hervé MANGE

Claude BRIFFOD

Rapport de la Commission des routes concernant le:

Préavis municipal N° 51 / 2011-2016, concernant une demande de crédit de CHF 409'000.00 TTC en vue de financer la création d'un trottoir et le réaménagement de l'extrémité du chemin de la Forge lié à la réalisation de nouvelles constructions sur la parcelle n° 92, propriété de la Commune.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le préavis municipal N° 51/2011-2016, nous a été présenté par M. Jean-Pierre Debluë, Municipal lors de deux séances de présentation; les 28 juillet et 25 août 2014.

Les membres de la Commission des routes se sont réunis le 25 août 2014, après la deuxième séance de présentation, afin d'examiner en détail le préavis.

A. Préambule

Dans le cadre de la construction des immeubles sur la parcelle n° 92, il a été prévu un réaménagement du chemin de la Forge, depuis le passage sous-voies jusqu'à son extrémité est.

La partie terminale du chemin de la Forge, constituée d'un chemin d'une largeur de 5 à 6 m en enrobé sans aucun autre type d'aménagement, ne possède actuellement aucune fondation.

B. Projet

Le projet de réfection de cette partie du chemin de la Forge; répond aux besoins d'aménagements accompagnant les constructions de la parcelle 92, offre une mise aux normes du chemin de la Forge en adéquation avec le reste du chemin déjà réalisée et surtout respecte le concept de sécurité et de mobilité étudié sur le territoire communal. En continuité de l'équipement existant sur le chemin de la Forge, un éclairage public sera également installé

Note : Les aménagements directement liés aux constructions sur la Parcelle 92, telles que les places de parking prévues le long des voies CFF ne font pas partie du présent préavis.

C. Conclusion

La Commission des routes approuve le projet tel que présenté par la Municipalité et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter le préavis municipal N° 51/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 409'000.00 TTC en vue de financer la création d'un trottoir et le réaménagement de l'extrémité du chemin de la Forge lié à la réalisation de nouvelles constructions sur la parcelle n° 92, propriété de la Commune.

Ainsi fait à Founex, le 12 septembre 2014

Pour la Commission des routes :

Lucien Ferrari

Christophe Hermanjat

Philippe Magnenat

Laure Neynaber

Thierry Rosselet

Robert Veluz

Pamela Walsh